

LES AMIS DE SAINT-PALAIS VOUS INFORMENT

Bien que « Reflets » soit le journal de tous les Saint-Palaisiens (qui le financent par leurs impôts), les contributions des Amis de Saint-Palais sont, depuis près d'un an, systématiquement censurées par une municipalité quelque peu sectaire.

Les actions des Amis de Saint-Palais au service de la Commune sont par ailleurs caricaturées.

Ce numéro spécial de la « Lettre des Amis de Saint-Palais » s'inscrit dans une nécessaire démarche de vérité.

Au sommaire :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ <i>Bientôt un parc ouvert au public à Courlay – Maine Bertrand</i> | <i>p. 1</i> |
| ➤ <i>Pourquoi l'« immeuble de services et logements » ne doit pas sortir du marais</i> | <i>p. 2</i> |
| ➤ <i>Plan Local d'Urbanisme : attention, cadre de vie en danger</i> | <i>p. 3</i> |
| ➤ <i>Assainissement : assainissons le débat</i> | <i>p. 4</i> |

UN PARC PUBLIC A COURLAY – MAINE BERTRAND



LE CLOS JOLI



En hachuré, le futur parc ouvert au public

Le domaine du « *Clos joli* », situé rue des Clématites, rue des Camélias, rue des Anémones, d'une superficie de 21.776 m², est une ancienne colonie de vacances du département de l'Indre. Acquis en 2005 par un promoteur bordelais, son boisement d'essences diverses était menacé de disparition.

Les Amis de Saint-Palais ont formé un recours contre le premier permis de construire accordé et, en liaison avec les résidents du quartier, ils ont accepté de discuter avec le propriétaire du terrain.

Finalement un accord a pu intervenir. En contrepartie du retrait de leur recours, les Amis de Saint-Palais ont obtenu la sauvegarde des diverses futaies et arbres existants avec la création d'un square boisé au centre du futur lotissement et, surtout, la cession pour 1 € à la Commune de la partie la plus boisée, soit 4.340 m² incluant un court de tennis.

Les habitants du quartier et tous les Saint-Palaisiens pourront ainsi profiter d'un espace naturel boisé ouvert au public pour le bonheur des petits et des grands.

Joël Rasteau

IMMEUBLE DE SERVICES ET LOGEMENTS :

POURQUOI IL NE DOIT PAS SORTIR DU MARAIS



Autant l'acquisition par la Commune de l'ancien Hôtel du Commerce était une bonne initiative, autant le projet de le remplacer par un « immeuble de services et logements » est une erreur qui peut être lourde de conséquences. Les Amis de Saint-Palais le combattent et militent pour une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du centre-ville.

Un projet à risques, ruineux pour les finances communales

L'espace qui s'étend du Parc Raymond Vignes à la Plage, le long de la rue du Logis Vert, correspond à l'ancien cours du Rhâ, mis en buse par étapes entre 1900 et 1970. Le sol y est particulièrement marécageux comme chacun peut le constater depuis la démolition de l'Hôtel du Commerce. Construire dans un marais est fort coûteux et plein d'imprévus, notamment s'il s'agit d'un édifice de cinq niveaux dont un sous-sol. L'enfoncement des palplanches nécessaires pour retenir l'eau peut générer des dommages aux immeubles voisins, en particulier la Salle des Fêtes. Tous les promoteurs contactés par la municipalité pour réaliser l'« immeuble de services et logements » ont déclaré forfait en invoquant les incertitudes sur les fondations et le coût des travaux. L'opération ne peut, selon eux, qu'être déficitaire. **Comment la Commune peut-elle espérer s'en sortir là où tous les opérateurs privés crient « casse-cou » ? La municipalité est-elle bien raisonnable en voulant engager quelques 5.000.000 € dans une telle aventure ?**

Ne le pensant pas, les Amis de Saint-Palais ont agi pour protéger les finances de la Commune. Ils ont obtenu le retrait par le Maire du 1^{er} permis de construire qui violait la loi sur au moins cinq points. Le 2^{ème} permis, atteint de vices semblables, fait l'objet d'un recours. La municipalité aura-t-elle la sagesse de ne pas démarrer les travaux tant que ce recours n'aura pas abouti ?

Un projet qui compromet l'aménagement du centre-ville

La place du Rhâ, sommairement aménagée en parking dans les années 1970, ne fait pas honneur à la Commune et ne peut rester en l'état. Elle offre par contre une opportunité pour une restructuration du centre-ville comme l'ont montré les travaux du Cabinet Ponant. En bloquant toutes les perspectives, l'« immeuble de services et logements », qui ne s'inscrit dans aucune réflexion globale, compromet le Saint-Palais de demain.

Un projet inutile, destructeur de places de parking

Le projet municipal ne comprend pas la réalisation de toutes les places de parking nécessaires et prévoit une nouvelle réduction du stationnement sur la voie publique. L'« immeuble de services et logements » serait nécessaire pour loger la Poste et la Police. Mais, la Poste ayant modifié son organisation, leurs locaux actuels correspondent fort bien aux besoins de ces deux services publics et de leurs usagers.

Alain Géniteau

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

HIVER 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 3

L'ouvert joli

(Libre expression)

Beaucoup d'entre nous connaissent le Clos Joli. Il s'agit de ce magnifique parc largement arboré qui servait de lieu de vacances aux enfants berrichons, d'où le nom qui lui était donné parfois : « La Colo du Berry ».

Hélas, la mode des colonies étant tombée en désuétude, le terrain se trouvait libre. Vous pensez-bien que les promoteurs ont commencé à vibrer de la bétonnière !

Heureusement les Amis de Saint-Palais ont rencontré le nouveau propriétaire et il en est ressorti que la partie déjà construite le resterait mais que la partie parc le restera aussi et sera ouverte au public¹.

Tant mieux, les Saint-Palaisiens de souche ou d'adoption pourront y effectuer de longues promenades romantiques, les yeux dans les yeux, la main dans la main ...

Que voulez-vous, il faut bien repeupler la France !

Le Courlaisien romantique

¹ NDLR : En 1995 déjà, les Amis de Saint-Palais ont obtenu qu'un terrain de 15.000 m² situé entre l'avenue Charles de Gaulle et le Parc Raymond Vignes, l'actuel Espace Jean-René Clergeau, soit cédé pour 1 F par un promoteur à la Commune et ouvert au public.

PLU : Attention, cadre de vie en danger

Curieusement, la municipalité veut profiter de la prolongation exceptionnelle de son mandat (du fait des scrutins nationaux de 2007) pour bouleverser de fond en comble le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'elle a elle-même adopté peu après son élection.

En l'état, le projet de PLU n'est connu qu'au travers de grandes lignes présentées à la serpe en des termes positifs lors des réunions dites « *de concertation* ». Mais chacun sait que le diable se cache souvent dans les détails (en l'espèce ceux du règlement et du zonage).

Manquant étrangement eux-mêmes d'informations sur un sujet complexe et sensible, les conseillers municipaux, réunis le 20 décembre 2006 pour arrêter le projet de PLU, ont sagement décidé de reporter leur décision à plus tard.

Pour satisfaire une croissance de l'habitat, prise comme une donnée inéluctable que l'on entend seulement « *maîtriser* », le projet de PLU paraît en l'état retenir deux voies :

- ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation (terres agricoles, campings ...),
- densifier (avec notamment la suppression des minima parcellaires et, peut-être, une augmentation des hauteurs et la multiplication de l'habitat collectif).

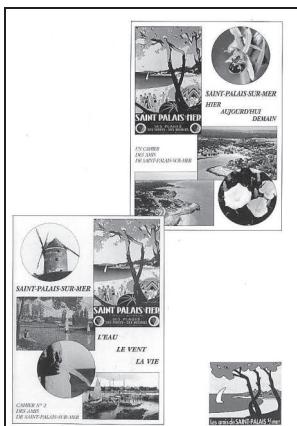
La diminution considérable des espaces naturels, avec la quasi-disparition des zones agricoles au sud de la rocade, mettrait un terme aux « *coupures d'urbanisation* » mises en place dans l'actuel PLU pour préserver le caractère rural d'une large partie de la Commune.

La densification ne peut qu'accentuer le caractère urbain de la Commune, porter atteinte à l'environnement et multiplier les troubles de voisinage.

L'augmentation des zones constructibles, qui n'est financièrement pas neutre pour les propriétaires des espaces concernés, met a contrario en lumière le cas de ceux qui, loin de bénéficier du même sort, sont menacés d'expropriation pour des raisons d'utilité publique (création d'une zone sportive par exemple). Ces raisons sont peut-être légitimes mais l'ensemble mérite à l'évidence débat.

L'opinion publique est chaque jour alertée sur la capacité des hommes à assumer leur avenir et l'avenir de leurs enfants dans une société réellement durable. L'adoption d'un nouveau PLU modèlera le Saint-Palais de demain. La réflexion en la matière est l'affaire de tous. Il appartiendra à tous les Saint-Palaisiens de faire valoir leur avis lors de l'enquête publique.

A suivre ...



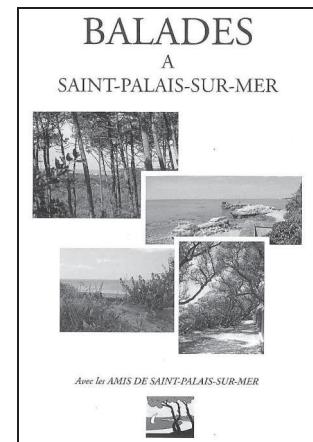
BALADES A SAINT-PALAIS-SUR-MER

Après deux cahiers, les Amis de Saint-Palais ont édité en 2006 un guide de balades à pied et en vélo.

Il est en vente au prix de 5 € à l'OMT, dans les commerces et par correspondance

Le 2^{ème} cahier des Amis de Saint-Palais est encore disponible au prix de 5 €.

(bon de commande p. 4)



BALADES A SAINT-PALAIS-SUR-MER



Avec les AMIS DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

HIVER 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 4

ASSAINISSEMENT ...

A la suite d'un article des Amis de Saint-Palais dans « *Reflets* » de mars 2006 intitulé « *Assainissement : vers un retour à la raison ?* », la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CdA) a cru devoir, dans le numéro de « *Reflets* » de juillet 2006, les accuser d'être la cause de ses propres retards en matière d'assainissement. Le droit de réponse demandé à « *Reflets* » a été refusé. En voici un résumé.

Les Amis de Saint-Palais sont si peu à l'origine du retard flagrant pris par la CdA que, tout au contraire, excédés par un immobilisme toléré, voire encouragé, par le Préfet de la Charente-Maritime, ils ont fait condamner l'État pour son laxisme (jugement du Tribunal administratif de Poitiers du 25 novembre 2004). Cela étant, l'orientation aujourd'hui prise par la CdA ne semble pas être la bonne.

Depuis 1974, la station d'épuration de Saint-Palais accueille les eaux usées de 13 autres communes du Pays Royannais qui trouvent cette situation tout à fait normale, même si elle est source de multiples nuisances pour les Saint-Palaisiens. Le nombre des foyers branchés sur le système a considérablement augmenté et la station, d'une capacité de 100.000 équivalent/habitant (EH) l'hiver et de 175.000 EH l'été, est, de fait, saturée toute l'année.

Pour faire face à cette situation, la CdA entend construire à La Palmyre une station de 52.000 EH ne fonctionnant que l'été et dont les eaux seraient rejetées avec celles de la station de Saint-Palais au Puits de Lauture.

Assainissons le débat !

En 2005, lors de l'enquête publique, de très nombreux Saint-Palaisiens ont exprimé leur mécontentement et formulé des propositions. Le Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France a délivré un avis très critique. Malgré cela, le Préfet de Charente-Maritime a donné son accord.

Pourtant, ce projet, déjà vieux de 7 à 8 ans, est dépassé et ne correspond plus aux enjeux de notre époque. Il est parfaitement déraisonnable de vouloir :

- créer à La Palmyre une station à fonctionnement uniquement estival alors que celle de Saint-Palais est déjà saturée en hiver,
- rejeter en mer à Saint-Palais des quantités d'eau douce toujours croissantes, ce qui constitue un irresponsable gâchis d'une ressource rare,
- étendre encore un réseau d'une longueur excessive, ruineux en frais d'entretien et source de nuisances.

Une solution de bon sens serait de réaliser dans l'arrière pays des stations d'épuration de taille modeste, à proximité des points de convergence des réseaux de collecte, près de lieux favorables à un lagunage de finition des eaux épurées et en privilégiant une utilisation agricole de ces eaux. La CdA avait d'ailleurs, en 1997, conçu un projet identique pour les eaux de Saujon et Médis mais l'a, ensuite, curieusement abandonné.

Michel Cornillier

Les Amis de Saint-Palais-sur-Mer ! Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Créée en 1985, agréée comme association de protection de l'environnement en 1990, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réunit « tous les amis de Saint-Palais-sur-Mer afin de leur permettre de prendre, dans le cadre de l'association, toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde et à la protection de son site ».

Avec plus de 200 adhérents, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer cherche à prévenir, dans la mesure de ses moyens, les atteintes au patrimoine naturel de la commune et au cadre de vie de ceux qui y résident ou séjournent :

- par des actions de formation et d'information, avec des réunions-débats, des sorties-nature, l'édition de Cahiers ...
- par des actions en justice contre les décisions d'urbanisme portant atteinte au site et contre les projets de grande envergure de promoteurs immobiliers, notamment en zone boisée littorale,
- par la promotion de projets d'intérêt général : maison de la forêt et de l'estuaire, tramway ceinturant la Presqu'île d'Arvert, refonte du schéma d'assainissement, traitement des eaux de ruissellement, reboisement, schéma de circulation, réflexion sur le thème « *Tourisme et Environnement* », accueil d'étudiants en stage ...

Contacts : Michel Cornillier 05 46 39 47 71 – Danièle Marcou 05 46 23 11 59

REJOIGNEZ LES AMIS DE SAINT-PALAIS – COMMANDEZ « BALADES A SAINT-PALAIS »

M., Mme, Mlle

() * *adresse à Saint-Palais-sur-Mer :*

() * *adresse extérieure (le cas échéant) :*

- *désire adhérer à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de _____ (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2007,*
- *commande _____ exemplaires de « Balades à Saint-Palais-sur-Mer » et/ou _____ exemplaires du 2^{ème} Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de _____ €.*

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

* en cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.